



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10388

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement rappelle a Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, qu'en 1990-1991 un plan visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite avait ete adopte par le gouvernement. Le volet legislatif de ce plan a fait l'objet d'une loi no 91-663 du 13 juillet 1991. Plus de deux ans apres la promulgation de cette loi, le decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public n'est toujours pas publie. Il lui demande si elle entend donner des instructions pour que le decret d'application d'une loi votee a l'unaninite par les deux assemblees puisse rapidement etre publie.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10388

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 309

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 737